

BRUXELLES TERRE D'ACCUEIL?



EXPO

MUSÉE JUIF DE BELGIQUE

13.10.17 > 18.03.18

Dossier pédagogique

Dossier pédagogique



Avant-propos

Ce dossier pédagogique accompagne l'exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? » qui se tient au Musée Juif de Belgique du 13 octobre 2017 au 18 mars 2018.

Vous y trouverez :

- Des informations sur les femmes et les hommes venus d'ailleurs qui ont contribué à forger le visage de la capitale
- Des pistes pédagogiques pour aborder le thème des migrations, déconstruire les stéréotypes et les préjugés, questionner le passé au regard du présent et susciter l'échange et la réflexion

Nous vous suggérons de ne pas hésiter à adapter les pistes proposées et à enrichir l'échange sur base d'exemples tirés de l'actualité.

L'expo « Bruxelles : terre d'accueil ? »

Plus de 180 nationalités sont aujourd'hui présentes à Bruxelles. Au-delà des chiffres, chacun de ces émigrés a son histoire, son parcours, ses espoirs. Depuis 1830, différentes vagues d'émigration se sont succédées. Pourquoi ces femmes et ces hommes ont-ils quitté leur pays ? Bruxelles fut-elle, pour eux, une terre d'accueil ? Cette exposition raconte comment la capitale belge s'est peu à peu transformée en « ville-monde ». Elle retrace sur deux siècles le parcours de ces étrangers installés à Bruxelles pour quelques mois ou pour toujours, à travers les objets qu'ils ont emportés avec eux, leurs témoignages personnels ou encore leurs photographies de famille. Outre ce volet historique, « Bruxelles, terre d'accueil ? » présente le travail d'artistes : Kika Nicolela, Thomas Israël, DK Ange, Nadia Berriche, Thomas Marchal, Christophe de Béthune, Farm Prod, In Your Box Project, Ilyas Essadek et Herman Bertiau sont des artistes émergents basés à Bruxelles qui abordent la question migratoire et la diversité culturelle dans le Bruxelles aujourd'hui.

Présentée au Musée Juif de Belgique du 13 octobre 2017 au 18 mars 2018, cette exposition est réalisée en partenariat avec les Archives de l'Etat et avec le concours du Centre pour la Culture Judéo-Marocaine. Elle est également accompagnée d'un numéro spécial de l'Agenda Interculturel réalisé par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle.



Table des matières

XIX^e SIÈCLE

Etranger donc suspect ?	06
--------------------------------	----

Identification	07
-----------------------	----

XX^e SIÈCLE

Etudiants étrangers	10
----------------------------	----

Méfiance et crainte de la concurrence	11
--	----

Bruxelles allemand	16
---------------------------	----

Fuir le fascisme	18
-------------------------	----

Asile et expulsion	18
---------------------------	----

Persécutions	19
---------------------	----

Bruxelles / Anvers	19
---------------------------	----

Déportation des Tsiganes	23
---------------------------------	----

Main d'œuvre	24
---------------------	----

Tensions	26
-----------------	----

Emeutes	27
----------------	----

Durcissement	30
---------------------	----

Bruxelles cosmopolite	30
------------------------------	----

16 témoins	31
-------------------	----

Partir	31
---------------	----

Nouveau départ	31
-----------------------	----

Ici et là-bas	32
----------------------	----

Le regard d'un artiste	32
-------------------------------	----

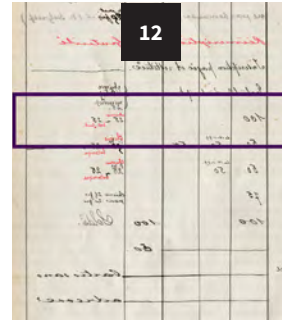
Exilt	32
--------------	----



Karl Marx



Rimbaud et Verlaine



Maria Oulianova



Léonidas Kestekides



Paul Panda Farnana



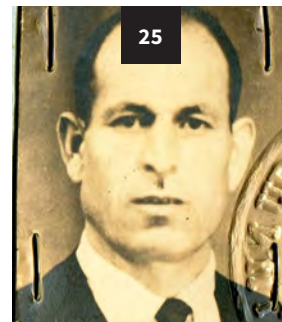
Marie Michelle Prete



Jim Kaliski



Youra Livchitz



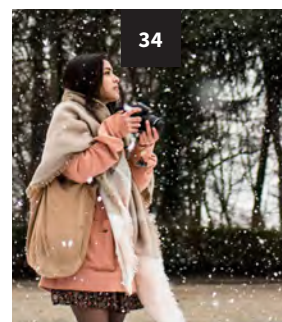
Ahmed Meziane



Roger Nols



Semira Adamu



Razan



DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Depuis 1830, Bruxelles a accueilli des centaines de milliers de personnes venues d'ailleurs. Étrangers, réfugiés, immigrés, expatriés... Quel que soit le qualificatif utilisé, depuis 1830, ces femmes et ces hommes ont contribué à forger le visage de la capitale. Entre bienveillance et surveillance, l'accueil qu'on leur a réservé a beaucoup évolué.

01

ÉTRANGER,
DONC SUSPECT ?

La naissance de la Belgique est aussi celle de la nationalité belge. Elle est octroyée aux étrangers établis sur le territoire avant 1814 et à ceux qui ont participé à la Révolution belge. Pourtant, dès 1830, la politique à l'égard des étrangers oscille entre hospitalité et méfiance. Si la Constitution garantit une protection aux étrangers (art. 128), dans le même temps, la loi de 1835 stipule que tout étranger compromettant la « tranquillité publique » est susceptible d'être expulsé. La Sûreté, appuyée par les polices communales, est chargée du contrôle. De 1835 à 1913, pas moins de 340.000 personnes font l'objet

d'une mesure d'éloignement du territoire. Les étrangers sont surtout expulsés car indigents (77 %) ou délinquants (11 %), bien plus rarement pour des motifs politiques (0,35 %). Malgré sa Constitution très libérale, la Belgique du 19^e siècle s'avère peu ouverte, comme l'indique le nombre très limité de naturalisations : de 1831 à 1910, ils ne sont que 3.680 à devenir Belges.

1. La Belgique est-elle ouverte aujourd'hui ? Combien d'étrangers sont-ils expulsés par année et pour quels motifs ?



Tableau synoptique des traits physiognomiques, Alphonse Bertillon (c. 1900) © MPI

2. Les politiques d'accueil se décident-elles encore au niveau national, comme au 19e siècle, ou européen voir mondial ?

3. Quelles politiques d'accueil devraient-elles être mise en place selon vous ?

02	IDENTIFICATION
----	----------------

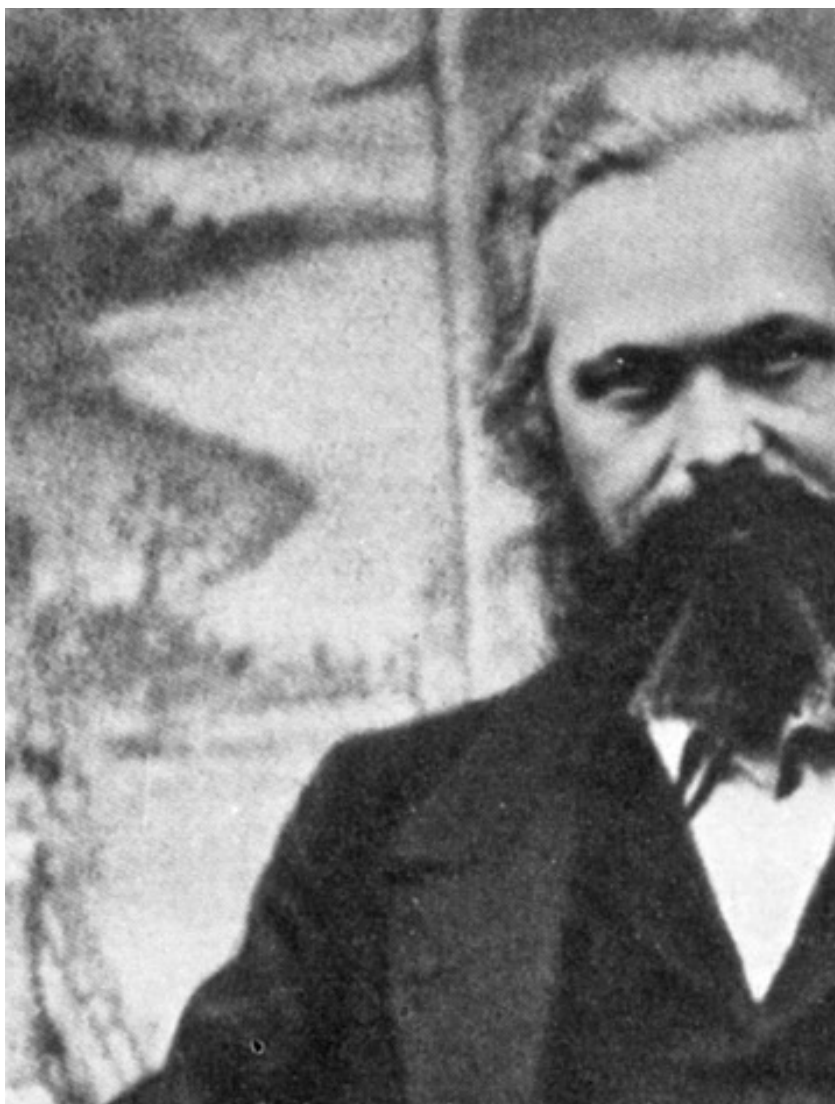
À partir de 1839, la Sûreté ouvre un dossier individuel pour chaque étranger séjournant en Belgique. En particulier, l'attention se focalise sur les éléments 'subversifs et criminels' de la société : délinquants, vagabonds, nomades, prostituées et agitateurs sociaux.

À la fin du 19e siècle, remplaçant la description des caractéristiques physiques des suspects, les photographies font leur apparition dans les dossiers des étrangers réputés 'dangereux'. Par la suite, cette méthode d'identification est, à son tour, supplantée par le relevé d'empreintes digitales.

1. Que pensez-vous des nouveaux passeports qui sont désormais biométriques, comprenant notamment copie des empruntes digitalisées ? Va-t-on vers une surveillance extrême ou une évolution de notre temps ?

2. L'Inde souhaite doter ses 1.2 milliards d'habitants d'un état civil numérique contenant des informa-

tions biométriques et identitaires. Il y a des craintes d'utilisation abusive de ce fichier. L'avantage du système étant de rendre la politique sociale plus efficace, en atteignant directement les destinataires et en écartant les intermédiaires corrompus. Qu'en pensez-vous ?

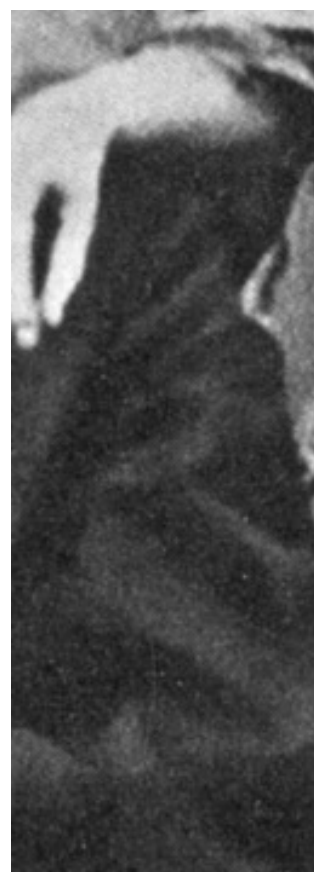


Karl Marx

Quelque 1.500 Allemands vivent à Bruxelles durant les années 1840. La majorité d'entre eux travaillent comme ouvriers ou artisans. Parmi cette communauté fortement politisée, un certain Karl Marx, arrivé en 1845 et bientôt rejoint par son épouse et leurs deux enfants. Il a alors 27 ans. À Bruxelles, il reprend le *Deutsche-Brüsseler-Zeitung* et rédige, avec son ami Friedrich Engels, le *Manifeste du Parti communiste*. Craignant la contagion révolutionnaire, les autorités belges l'expulsent en mars 1848. Le théoricien communiste se réfugie alors à Londres.

1. Quelles doctrines politiques découlent des écrits de Karl Marx ? Dans quels pays furent-elles mises en application ?

2. Connaissez-vous d'autres penseurs ou idéologues ayant dû s'exiler à cause de leurs idées ?



Karl Marx et Jenny von Westphalen (c. 1850) © Marx Memorial Library



“

Le monde est très grand et
plein de contrées magnifiques
que l'existence de mille
hommes ne suffirait pas à
visiter.

A. Rimbaud

Rimbaud et Verlaine

Le 10 juillet 1873, rue des Brasseurs, Paul Verlaine tire un coup de feu et blesse légèrement son jeune amant Arthur Rimbaud. Poètes tous les deux, ils se sont rencontrés en 1871 après l'exil de Verlaine fuyant la répression des insurgés de la Commune de Paris pour laquelle il avait pris fait et cause. Débute alors une relation tumultueuse, faite de séparations et de retrouvailles. Le 3 juillet 1873, Verlaine quitte précipitamment Londres où il a trouvé refuge avec Rimbaud et annonce son intention de rejoindre sa femme. Rappelé par télégramme, Rimbaud gagne à son tour Bruxelles le 8 juillet mais il semble décidé à mettre fin à leur relation. Après s'être procuré une arme Galerie de la Reine, Verlaine regagne l'hôtel passablement éméché. C'est là que se joue le drame. Verlaine accompagne pourtant son ami à l'hôpital. Ce n'est que dans la soirée que Rimbaud, se sentant à nouveau menacé, décide de porter plainte. Ce geste vaut à Verlaine d'être condamné à deux ans de prison, son homosexualité constituant une circonstance aggravante.

1. Qui étaient Verlaine et Rimbaud ?

2. Connaissez-vous d'autres écrivains et poètes exilés, étrangers installés à Bruxelles ? Si oui lesquels ?

3. Est-il aussi difficile de vivre son homosexualité, en tant qu'étranger, aujourd'hui qu'à l'époque de Verlaine ?



VINGTIÈME SIÈCLE

Majoritairement issus des pays limitrophes jusqu'à la Première Guerre mondiale, ils viennent désormais des cinq continents, contribuant à faire de Bruxelles l'une des villes les plus cosmopolites du monde.



Photographie de l'Université nouvelle © Archives de l'ULB

01

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS

Dès la fin du 19^e siècle, les universités belges accueillent de nombreux étudiants étrangers. Ils sont issus des quatre coins du monde, depuis le Brésil jusqu'à la Chine, en passant par l'Australie ou la Russie.

En 1903, l'Université libre de Bruxelles compte 182 étudiants étrangers, soit 17% de sa population estu-

diantine. En 1937, ils sont 596, représentant 20% du nombre total d'étudiants. Parmi eux se trouve un grand nombre d'étudiants issus de minorités ethniques (Juifs, etc), à qui l'accès aux études supérieures est fortement limité, voire refusé, dans leur pays d'origine.

Si les universités belges mènent une politique de prospection active à l'égard des étudiants à l'étranger, ceux-ci ne sont pas pour autant invités à rester en Belgique. À l'issue de leurs études, ils ne reçoivent qu'un « diplôme scientifique » qui ne leur offre pas le même accès au marché du travail que



Photographie de l'Université nouvelle © Archives de l'ULB

les Belges. La crainte d'une concurrence étrangère sur le marché du travail l'emporte.

1. Connaissez-vous des personnes qui étudient, ont étudié à l'étranger, ou sont venues à Bruxelles pour poursuivre leurs études ?

2. Souhaitez-vous poursuivre des études supérieures à l'étranger, via le programme Erasmus ou dans un autre cadre et pour quelles raisons ?

3. De quels pays viennent les étudiants étrangers en Belgique aujourd'hui ? Pourquoi n'étudient-ils pas dans leur pays d'origine ?

essentiellement dans des métiers peu pratiqués par la main-d'œuvre nationale : domestiques, colporteurs, artistes de cirque... Ils suscitent la méfiance quand ils ne sont pas accusés de concurrence déloyale. Ils font l'objet d'une surveillance accrue de la part des autorités, La presse se montre elle aussi méfiante : de nombreux articles dénoncent les colporteurs turcs, les prostituées anglaises ou les voleuses luxembourgeoises.

1. De quoi sont accusés les étrangers aujourd'hui ?

2. Dans quels secteurs trouve-t-on principalement les étrangers aujourd'hui ?

3. Les Anglaises et les Luxembourgeoises sont-elles encore soupçonnées de se livrer à la prostitution ou au vol ?

02

MÉFIANCE ET
CRAINTE DE LA
CONCURRENCE

Pour une majorité d'étrangers qui s'installent à Bruxelles, les débuts sont difficiles. On les retrouve

Candidature en Sciences Naturelles									
1. Khlebnicoff, B. (Mlle)	Ch. de Waver 36	4	8 ^{me}	60					ne pas rec. l'avis de l'Etat. pas. avant la fin janvier 1899.
2. Djidaeff, Nadine	Rue Laffart 72	73							ne pas demander paiement la mat. 25 fr. et 12 de greff.
3. Ad' Araujo, Alfred. Martin.	Rue Lénine 38	17							Reinscription 50. gratuite
4. Ouspensky, Constantin	Hôtel du Globe	18							Inscription payée et restituée.
5. Ouspensky, Louis	Rue Lénine 15	19							chèque 25 fr.
6. Oulianoff, Marie	Rue du Collège 17	23							chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
7. Oulianoff, Marie	Rue de la République 18	28							chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
8. Oulianoff, Marie	Idem.	28							chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
9. Stephanoff, Stephan Ivanitch	Rue Chaptal 44	28							chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
10. Bogadyeff, Boris	Rue Francart 27.	28							chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
11. Salamanky, Kotta	Rue du Raduc 119	29							chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
12. Erchoff, Serge	Rue Augustinoy 32	5	g ^{re}						chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
13. Erchoff, Anna	Idem.	5							chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
14. Kartoujansky, Anne (épouse de Lénine)	Rue Anoult 10	8							chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
15. Chadetzky, Barbe	Rue de Milan 19	17							chèque 25 fr. - 25 bot. 25.
16. Gaitandjeff									chèque 25 fr. - 25 bot. 25.

Maria Oulianova

Sœur cadette de Lénine, Maria Oulianova est née à Simbirk en 1878. Après avoir étudié à Kazan, Samara et Moscou, elle rejoint Bruxelles en octobre 1898. Elle s'inscrit à l'Université nouvelle, scission de l'Université libre de Bruxelles installée 19, rue des Minimes. Logeant d'abord rue du Collège à Ixelles, cette étudiante en Sciences naturelles se rapproche ensuite de ses salles de classe, s'installant au 40 rue des Minimes. Elle emménage finalement à Saint-Gilles, chaussée de Waterloo, avant de quitter définitivement le pays en juillet 1899.

Pendant cette année et demie passée à Bruxelles, elle échange une riche correspondance avec

sa famille restée en Russie. Il y est question de sa vie dans la capitale belge, de son hésitation à étudier à l'Université de Liège, ou encore des demandes de son frère, Vladimir, de lui découper les passages marquants des débats parlementaires publiés dans la presse belge. Maria rentre finalement chez elle en juillet 1899. Nous ignorons pourquoi elle n'achève pas son cycle d'études à Bruxelles.

1. Était-il courant au tournant du 20^e siècle pour une femme de 20 ans de traverser seule l'Europe pour étudier à l'étranger ?

2. Qui était son frère aîné, Vladimir Illitch Oulianov, dit Lénine ?

3. Que devient Maria Oulianova après ses études ?

Leonidas Kestekides

Né en 1882 dans une famille grecque d'Anatolie (actuelle Turquie), Leonidas Kestekides émigre à 18 ans aux États-Unis. Il apprend le métier de confiseur, d'abord à New York puis à Paris. En 1910, il vient à Bruxelles pour présenter ses produits à l'Exposition universelle. Il y remporte une médaille de bronze pour ses chocolats mais, surtout, il rencontre Jeanne Teerlinck, originaire de Saint-Josse-ten-Noode, âgée de vingt ans à peine. Le mariage a lieu deux ans plus tard. Désormais installé dans la capitale belge, Kestekides ouvre en 1913 un premier salon de dégustation « Leonidas » à Gand, avant d'étendre ses activités à Anvers, Blankenberge et Bruxelles.

Kestekides meurt en 1948, après que son neveu Basilio ait repris



Mariage de Leonidas Kestekides et Jeanne Teerlinck (1912) © La Fonderie



Atelier et magasin Leonidas © La Fonderie

l'affaire familiale. Enseigne mondialement connue, l'entreprise créée par cet émigré grec plein d'ambitions est aujourd'hui l'un des symboles du savoir-faire culinaire belge.

1. Connaissez-vous d'autres chocolatiers venus de l'étranger qui comptent désormais parmi les grands noms de la praline belge ?

2. Qu'est-ce qu'une exposition universelle ?

Paul Panda Farnana
Né au Bas-Congo en 1888, Paul Panda Farnana arrive en Belgique à l'âge de 7 ans, adopté par une famille en vue de la capitale. Après des études secondaires à l'Athénée d'Ixelles, il réussit avec distinction l'École d'Agriculture et d'Horticulture de Vilvorde. Il devient ainsi le premier Congolais diplômé de l'enseignement supérieur. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, Panda Farnana s'engage



dans l'armée belge. Il combat lors du siège de Namur en août 1914, mais est fait prisonnier. Il passera les quatre années suivantes en captivité en Allemagne.

De retour à Bruxelles, Panda Farnana fonde l'Union congolaise, qui dénonce les pratiques coloniales belges et lutte pour l'émancipation des Congolais. Cette association appelle en outre à l'érection d'un monument rendant hommage aux soldats congolais de 14-18. Il faudra attendre l'année 1970, soit 40 ans après la mort de Panda Farnana - aujourd'hui considéré comme le premier intellectuel congolais - pour qu'un tel monument soit érigé square Riga, à Schaerbeek.

1. Que connaissez-vous de l'histoire coloniale belge ?

2. Pourquoi Léopold II acquiert-il le Congo ?

3. En quoi le parcours de Paul Panda Farnana est-il remarquable ?



Suite à l'invasion de 1914, Bruxelles devient une ville allemande pendant quatre ans. Siège de l'administration civile occupante et première grande ville de l'arrière pour les soldats qui reviennent du front, la ville a ses cafés allemands, ses journaux allemands, ses piscines à horaires réservés pour l'occupant. Ils sont des dizaines de milliers de ressortissants du Reich - dont Adolf Hitler -- à transiter par Bruxelles durant la Première Guerre mondiale.

L'occupant allemand impose une carte d'identité trilingue pour tous les Belges de plus de 15 ans. Accompagnée d'une photographie, cette carte permet de contrôler l'octroi de l'aide alimentaire, mais aussi le moindre déplacement.

1. Reste-t-il des pays où on ne dispose pas de cartes d'identité ?

2. La Pologne notamment souhaite dématérialiser la carte d'identité et s'appuyer sur une plateforme en ligne pour qu'il soit possible de se servir d'un téléphone comme d'une carte d'identité. Qu'en pensez-vous ?

26948

Personal-Ausweis. D. 1653

Eenzelvigheidsbewijs.
Certificat d'identité.

1. Name Vergote, Eugène Alexandre Auguste
Naam
Nom

2. Eigenhändige Unterschrift [Signature]
Eigenhandige handteekening
Signature personnelle

3. Geboren [Signature]
Geboren
Né

wo? Anderlecht
Waar?
Ou?

am (Datum) le 24 Octobre 1854
den (dagteekening)
le (date)

Alter Coars et 9 mois Nationalité belge
ouderdom
âge

Grösse 1 Meter 82 Centimeter
Groote
Taille

Beruf Notaire à Bruxelles
Beroep
Profession

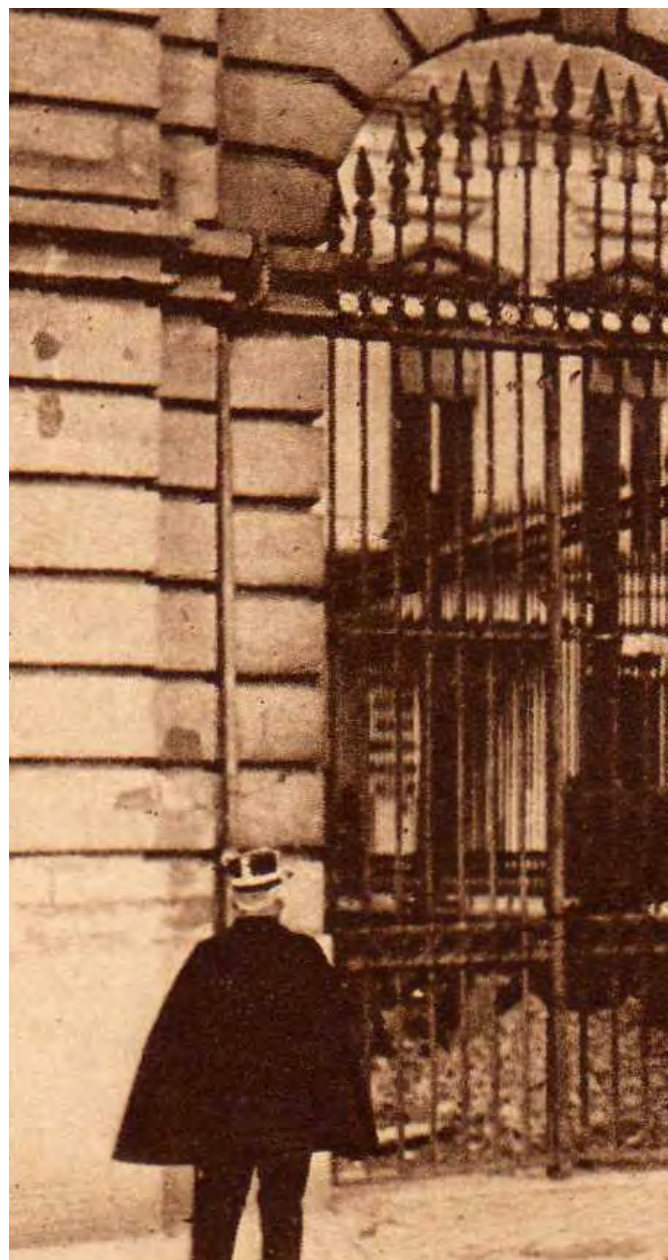
Wohnsitz Bruxelles Place de Petit Sablon N° 3
Woonplaats
Demeure

Bescheinigung zweier Zeugen
Bevestiging van twee getuigen
Attestation de deux témoins

Verantwortlichkeitserklärung des
Ausstellenden durch Unterschrift
Verantwoording van den afleverenden
beambte voor handteekening
Signature de l'employé responsable qui
délivre le certificat

BRUXELLES, le 22 Juillet 1915
Le Commissaire de Police de la Division centrale,
[Signature]

Vermerk auf der Rückseite beachten.
Gewichtige opmerking op de keerzijde.
Avis important au dos.

Chariot à glace de la famille Prete, lors de la kermesse de Bruxelles (1910) © AVB



Bureau des passeports © Rainer Hiltermann



Marie Michelle Prete

De nombreux Italiens vivent à Bruxelles à partir de la fin du 19^e siècle. Marie Michelle Prete est l'une d'entre eux : bien que née en Belgique, elle conservera toute sa vie sa nationalité d'origine. Ses parents avaient quitté le Sud de l'Italie en 1881 pour s'installer à Saint-Josse-ten-Noode, où se développe à cette époque un quartier italien entre la rue de Brabant et la rue Saint-François.

Née en 1884, Marie Michelle aide ses parents dès son plus jeune âge comme musicienne de rue. Elle est par la suite journalière, joueuse d'orgue, marchande de crème glacée, ménagère. Domiciliée à Molenbeek, elle déménage trois fois en l'espace d'un an, d'abord au centre

de Bruxelles, puis à Saint-Gilles, avant de s'installer en 1909 rue du Petit Château. Plus tard, elle emménage avec François Franco, apprenti-bijoutier, rue de l'Eventail, artère des Marolles qui est alors le cœur d'un autre quartier où se concentrent les immigrés italiens. Le couple part à Paris en 1912, avant de revenir à Bruxelles et de se marier en 1913.

1. La commune de Saint-Josse-ten-Noode et plus particulièrement la rue de Brabant sont-ils restés des quartiers italiens ?

2. Pourquoi les étrangers ont-ils tendance à se regrouper par quartier ?

3. Quelles sont les moments clés de l'immigration italienne à Bruxelles ?

L'instauration de dictatures entraîne l'exil de groupes importants, depuis les antifascistes italiens aux républicains espagnols, en passant par ceux qui fuient l'Allemagne nazie ou l'antisémitisme dans l'Est de l'Europe. En 1939, ce sont près de 2.000 réfugiés qui arrivent chaque mois en Belgique. Pour nombre d'entre eux, il ne doit s'agir que d'une destination provisoire, mais beaucoup resteront du fait de la fermeture des frontières. La mauvaise conjoncture économique rend leurs conditions de séjour particulièrement difficiles. À Bruxelles, les réfugiés s'installent dans les quartiers les plus pauvres, se concentrant dans les communes de Bruxelles-Ville, Anderlecht, Schaerbeek et Saint-Gilles. Aux immigrants provenant des pays limitrophes s'ajoutent désormais les Italiens et les Polonais, parmi lesquels de nombreux Juifs. La physionomie de certains quartiers s'en trouve profondément transformée. Au total, les étrangers représentent environ 10 % de la population bruxelloise.

1. Aujourd'hui, quels pays fuient les réfugiés et pour quels motifs ?

2. Dans quels quartiers s'installent les réfugiés aujourd'hui ?

3. Des soutiens et campagnes de solidarité sont-ils organisés à Bruxelles aujourd'hui, à l'instar des campagnes de solidarité avec les Républicains espagnols ? Si oui, par qui et pour qui ?

Dans le contexte de la crise économique des années 1930, la Belgique se montre de plus en plus fermée aux étrangers. À partir de décembre 1930, toute autorisation de séjour est conditionnée à l'obtention d'un contrat de travail. En 1933, le critère de nationalité est instauré pour pouvoir bénéficier des allocations de chômage. Dans le même temps, la Belgique est confrontée à un afflux de réfugiés fuyant les persécutions politiques, religieuses ou la misère, parfois les trois à la fois. Les contrôles s'intensifient au fur et à mesure que le contexte international se dégrade et que la menace de guerre se précise. Le 10 mai 1940, la crainte d'agents infiltrés, une « cinquième colonne », aboutit à l'arrestation de quelque 5 à 6.000 étrangers dont de nombreux réfugiés antifascistes et Juifs étrangers.

1. Que vous inspire la politique de la Belgique face à l'afflux de réfugiés dans les années 1930 ?





2. Quelles étaient selon vous les réactions de la population face à l'afflux de réfugiés et à la crise économique ?

06

PERSÉCUTIONS

Entre octobre 1940 et juin 1942, l'occupant allemand édicte une série d'ordonnances qui s'en prennent directement à la population juive de Belgique. La première d'entre elles, datée du 23 octobre 1940, porte sur l'interdiction de l'abattage rituel. Peu après, une ordonnance définit qui est Juif, ce qui conduit à la création d'un registre des Juifs. D'autres dispositions visent à les priver de leurs moyens de subsistance, à leur interdire l'accès à la fonction publique, à les priver de leur poste de radio, à leur imposer un couvre-feu, ou encore à exclure les enfants juifs de l'enseignement. Ils sont également soumis à des dispositions spécifiques de mise au travail obligatoire, dépouillés de leurs biens et privés du droit d'exercer leur profession. À partir du printemps 1942, les Juifs sont tenus de porter une étoile jaune. Cette disposition rend les mécanismes d'exclusion visibles aux yeux de tous. Peu après débutent les rafles et les arrestations. Elles touchent d'abord les Juifs étrangers, qui représentent 90 % des Juifs vivant en Belgique.

1. Quels sont les buts poursuivis par l'occupant via ces ordonnances ? Quels sont les domaines visés par les mesures (vie privée, professions, études, propriété, circulation dans l'espace public) ?

2. Qui a édicté ces mesures et qui était chargé de les appliquer ?

3. En quoi la catégorisation d'un groupe de personnes peut être dangereuse ? Comment a-t-on pu identifier les Juifs ? Serait-ce encore possible aujourd'hui ?

07

BRUXELLES/ANVERS

Lorsque débutent les grandes rafles de l'été 1942, la majorité des Juifs de Belgique se concentrent à Bruxelles et à Anvers. Le bilan des déportations y est bien différent : 66 % des Juifs vivant à Anvers sont déportés ; à Bruxelles, ils sont 37 % à subir le même sort. Cette différence s'explique par plusieurs facteurs : l'attitude des autorités communales, celle de la population locale mais aussi la très forte concentration spatiale de la population juive dans la Métropole anversoise, qui a facilité les arrestations.



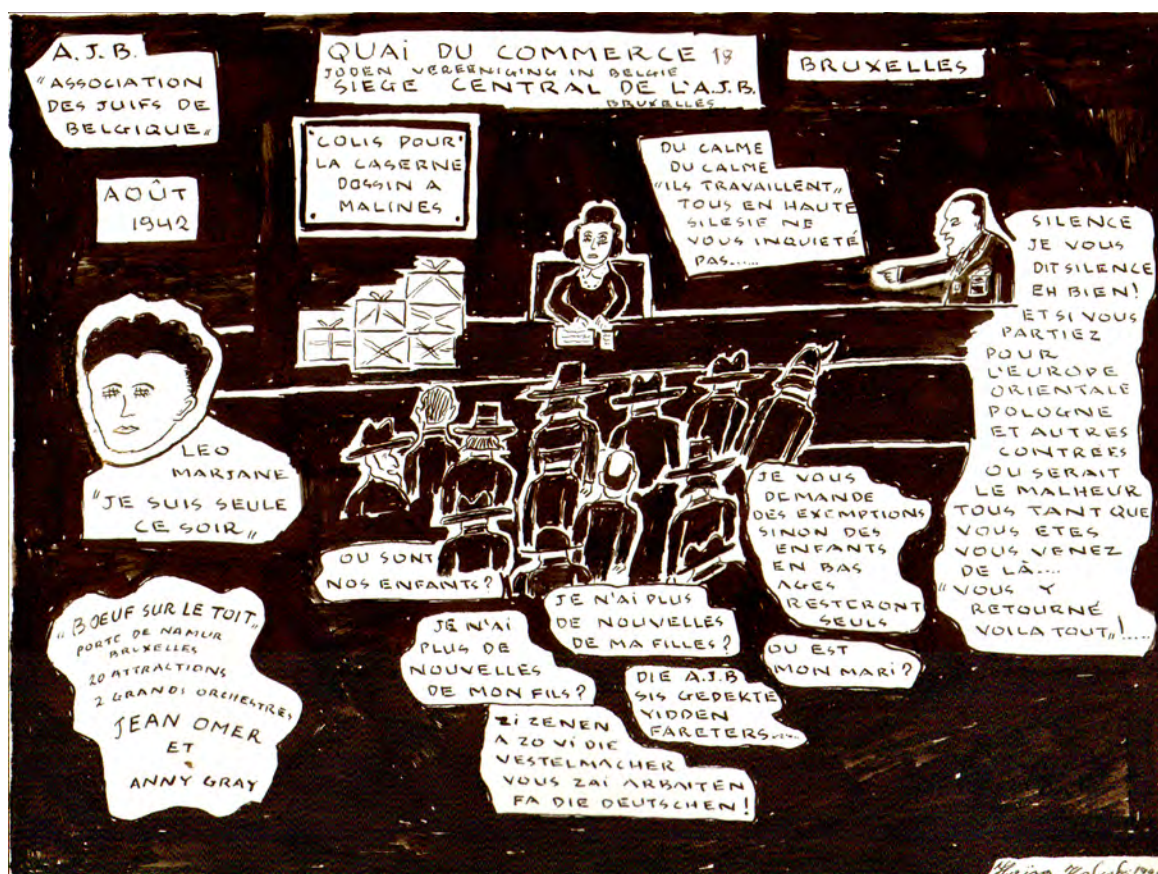
Jim Kaliski

Né en 1929, Jim Kaliski grandit à Etterbeek dans une famille juive polonaise. Sous l'occupation, les lois antisémites l'empêchent de poursuivre ses études primaires, qu'il n'achèvera jamais. Le 3 septembre 1942, il échappe, caché sous son lit, à la rafle de Cureghem. Son père meurt à Auschwitz en 1944, tandis qu'il se cache, avec sa mère, à Bruxelles.

Après la guerre, étant l'aîné, il doit subvenir aux besoins de sa famille et travaille dans la maroquinerie. L'extermination des Juifs continue pourtant de le hanter. À partir de 1989, en autodidacte, il peint à l'encre de Chine des centaines d'œuvres consacrées à la Shoah. Son travail s'élargira ensuite à d'autres persécutions et génocides.

1. Qu'est-ce qu'une rafle ?

2. La Shoah a-t-elle traumatisé et/ou inspiré d'autres artistes, si oui lesquels ?





Au total, 40% des Juifs de Belgique sont déportés depuis la caserne Dossin. 28 convois les emmènent à Auschwitz entre le 4 août 1942 et le 31 juillet 1944. 95% d'entre des Juifs arrêtés – soit 23.713 - meurent en déportation. À ce chiffre s'ajoutent 5.034 Juifs qui résidaient en Belgique en 1940 et qui sont déportés depuis Drancy en France. Quant aux Tsiganes déportés en janvier 1944, au nombre de 351, 95% d'entre eux meurent en déportation.

1. Quels étaient les arguments avancés pour arrêter, enfermer puis déporter les Juifs ? Serait-ce encore possible aujourd'hui ?

2. Quel fut le rôle de la Résistance ?

3. Que savez-vous de l'histoire des Tsiganes ?

08	DÉPORTATION DES TZIGANES
----	-------------------------------------

Le 15 janvier 1944, le convoi Z (pour « Zigeuners ») quitte la caserne Dossin à destination d'Auschwitz. Il emmène 351 Tsiganes dont un bébé de 30 jours à peine. Seuls 12 d'entre eux survivront. Si, depuis 1935, les nazis avaient assimilé Juifs et Tsiganes, ce n'est qu'en octobre 1943 que débutent les arrestations massives de Tsiganes avec, à chaque fois, un

scénario identique : des camions arrivent au petit matin, encerclent les campements et emmènent toutes les personnes présentes.

1. Que savez-vous du génocide tsigane ?

2. Y a-t-il encore des Tsiganes à Bruxelles aujourd'hui et que savez-vous de cette communauté ?

3. Quels sont les conditions de vie des Tziganes aujourd'hui en Roumanie, Bulgarie et Slovaquie ? Sont-ils encore considérés comme des citoyens de seconde zone et pour quelles raisons ?

09	MAIN-D'ŒUVRE
----	---------------------

Dans les décennies d'après-guerre, la Belgique manque de main-d'œuvre. On craint également un recul démographique. Aux conventions signées avec l'Italie (1946), la Grèce (1957) et l'Espagne (1958) viennent s'ajouter, en 1964, celles conclues avec la Turquie et le Maroc. Ces travailleurs sont appelés à occuper des emplois industriels, principalement en Wallonie. Au fil du temps, certains viennent s'installer à Bruxelles où ils trouvent de l'emploi, notamment dans le bâtiment ou le transport. En 1974, crise économique oblige, le gouvernement belge met un terme à cette politique d'immigration.



Tsiganes dans les rues de Bruxelles, photo Siphon © CegeSoma

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

BOURSE OFFICIELLE DU TRAVAIL

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES

Rue du Midi, 65, Bruxelles

100 MAÇONS

sont demandés pour la Belgique

**MÊMES SALAIRES
QU'A L'ÉTRANGER**

Service absolument gratuit

Exempté de la taxe d'affichage

1952 — Imp. coop. Lucifer (Directeur)



Photographie de Youra Livchitz © Union des Progressistes Juifs de Belgique

Youra Livchitz
Juif bessarabien, né à Kiev, Youra Livchitz arrive à Bruxelles avec sa mère et son frère à la fin des années 1920. Après des humanités à l'Athénée d'Uccle, il entame des études de médecine à l'ULB en 1935. En avril 1943, en compagnie de deux amis d'athénée – Robert Maistriau et Jean Franklemon –, il attaque le 20e convoi parti de Malines à destination d'Auschwitz. Armé d'un unique pistolet, le petit groupe réussit à immobiliser le train à proximité de Boortmeerbeek, dont 231 déportés juifs parviennent à s'échapper. 23 seront tués,

95 seront repris mais 113 réussiront à prendre la fuite. Youra et son frère aîné, résistant comme lui, sont dénoncés et arrêtés deux mois plus tard. Tous deux sont fusillés en février 1944 par les Allemands à Schaerbeek.

1. A quel moment désobéir aux ordres établis devient un acte de résistance ?

2. Qu'est-ce que résister ? Quels actes posés peuvent être qualifiés d'actes de résistance, en temps de guerre ?

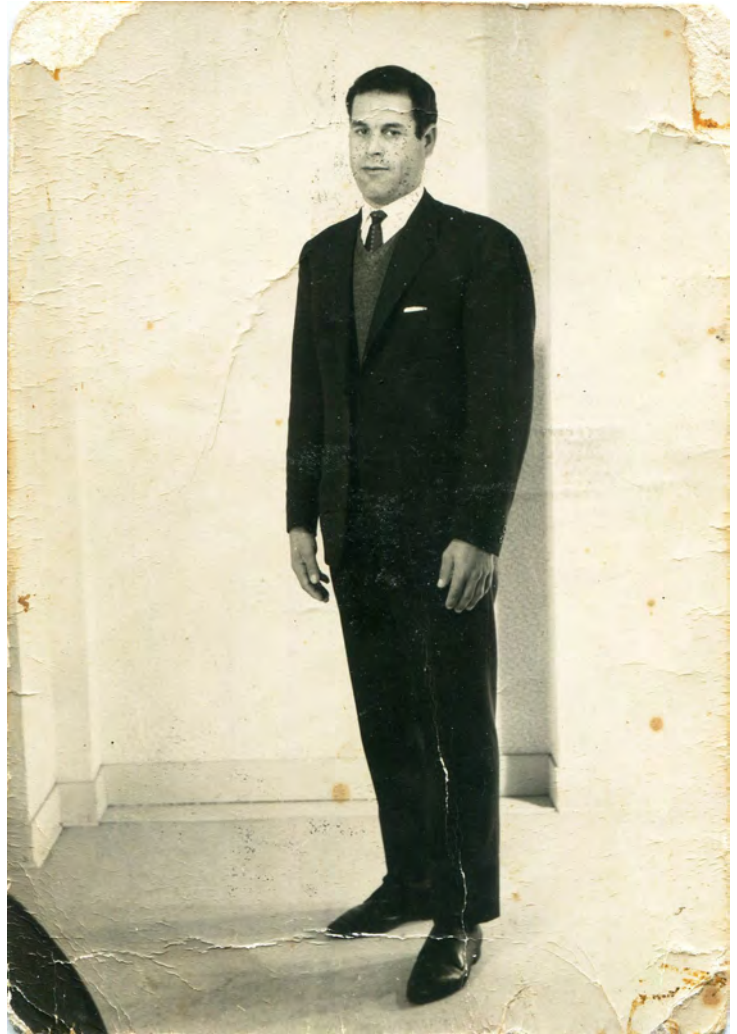


Ahmed Meziane

Ahmed Meziane naît en 1928 à Tafer-
sit au Maroc. Orphelin et aîné de la
famille, il doit subvenir aux besoins
de ses frères et sœurs. À 18 ans, il
part travailler dans une ferme en Algérie, puis, de
retour au Maroc, rencontre sa future épouse. Vu
la pénurie d'emplois, il part pourtant, seul, pour
l'Europe. Il arrive à Bruxelles en 1965 et trouve un
emploi à l'usine Betonol, près de Beersel. Afin de
maintenir le contact avec sa femme restée au Ma-
roc, Ahmed lui envoie régulièrement des cassettes
audio où il lui parle de sa vie ici. Au début des
années 1970, son épouse le rejoint avec leurs pre-
miers enfants. Parmi les objets qu'elle emporte,
on trouve notamment un soufflet qui sert à attiser
le feu. Après avoir travaillé à l'usine Trimetal Paint
pendant deux décennies, Ahmed est à présent
retraité. Celui qui reste pour les siens un modèle
de courage a aujourd'hui 9 enfants, 30 petits-en-
fants et 12 arrière-petits-enfants.

**1. En quoi Ahmed Meziane est-il un modèle pour ses
enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ?**

**2. Si à l'époque il envoyait des cassettes audio à son
épouse restée au Maroc, comment les couples et
familles séparées communiquent-elles aujourd'hui ?**



Photographie d'A. Meziane, Taferst (c. 1960) © Archives privées Ahmed Meziane

P. 3048477
E. 532548

30F.
30F.

N° 58290

HMEP
1918
I.T.
Marokkaan

Le Ministre de l'Emploi et du Travail a auto-
risé l'étranger désigné ci-contre à travailler en
qualité de arbeidsloos van de
pour compte de M. Ahmed Meziane
à
pour un terme allant du 10 february 1966
au 9 february 1967
Suivant l'autorisation accordée à cet em-
ployeur le 4 januari 1966
sous le n° 65/201.373.55
Halle, le 14 januari 1966
LE BOURGMESTRE,
15F.

Permis rendu valable jusqu'au
pour le même travail à effectuer pour le
compte de
à
Bruxelles, le
Au nom du Ministre :
pour le Directeur-général,
Le Conseiller,
Timbre fiscal
à 30 frs



Après les émeutes qui ont secoué Forest, Le Soir © Canop

Lors du recensement de 1960, les principales nationalités représentées à Bruxelles sont issues des pays limitrophes (France, Allemagne, Luxembourg et Pays-Bas) mais aussi d'Italie et de Pologne. Dix ans plus tard, s'y ajoutent les Turcs et les Marocains. Les étrangers représentent désormais 20,2 % de la population contre 7,8 % dix ans plus tôt. Bruxelles devient une ville multiculturelle.

1. Connaissez-vous des personnes dont les grands-parents seraient venus en Belgique dans le cadre de ces conventions ?

2. Aujourd'hui encore est-il courant d'émigrer parce qu'on cherche un meilleur travail ?

3. Pourquoi la Belgique avait-elle tant besoin de main d'œuvre et pour quels types d'emplois ?

4. Qu'est-ce que le regroupement familial ?

10	TENSIONS
----	----------

Les années 1980 se caractérisent par une politique de durcissement en matière d'accès au territoire et d'immigration. Mais, dans le même temps, les conditions d'accès à la nationalité belge, considérée comme un instrument d'intégration, s'assouplissent. À partir du 1er janvier 1985 (loi Gol), tout étranger de moins de 18 ans dont un parent est Belge le devient automatiquement. Ce dispositif est élargi en 1992 (loi Wathelet) : désormais, la nationalité belge est octroyée automatiquement aux moins de 18 ans dont l'un des parents est né en Belgique et y a vécu durant cinq ans avant la naissance de l'enfant. Mais, à la même époque, une disposition de la loi Gol permet aux communes, sur base d'un avis motivé du conseil communal, de refuser l'inscription d'étrangers sur leur territoire afin d'éviter de trop fortes concentrations. Six communes bruxelloises (Anderlecht, Forest, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek) adoptent ce dispositif, qui reste en vigueur jusqu'en 1995.

1. Comment obtient-on la nationalité belge aujourd'hui ?

2. Pourquoi certaines personnes choisissent de garder leur nationalité d'origine, ou optent pour la double nationalité ?

3. Que pensez-vous des communes qui décident de ne pas inscrire certains étrangers afin d'éviter de trop fortes concentrations ?

Le 10 mai 1991, des émeutes éclatent au parvis Saint-Antoine, dans le bas de Forest. Tout part du contrôle de police, musclé, d'un homme à mobylette. Le ton monte, la foule se presse et l'homme est embarqué. Rapidement, le quartier s'embrase.

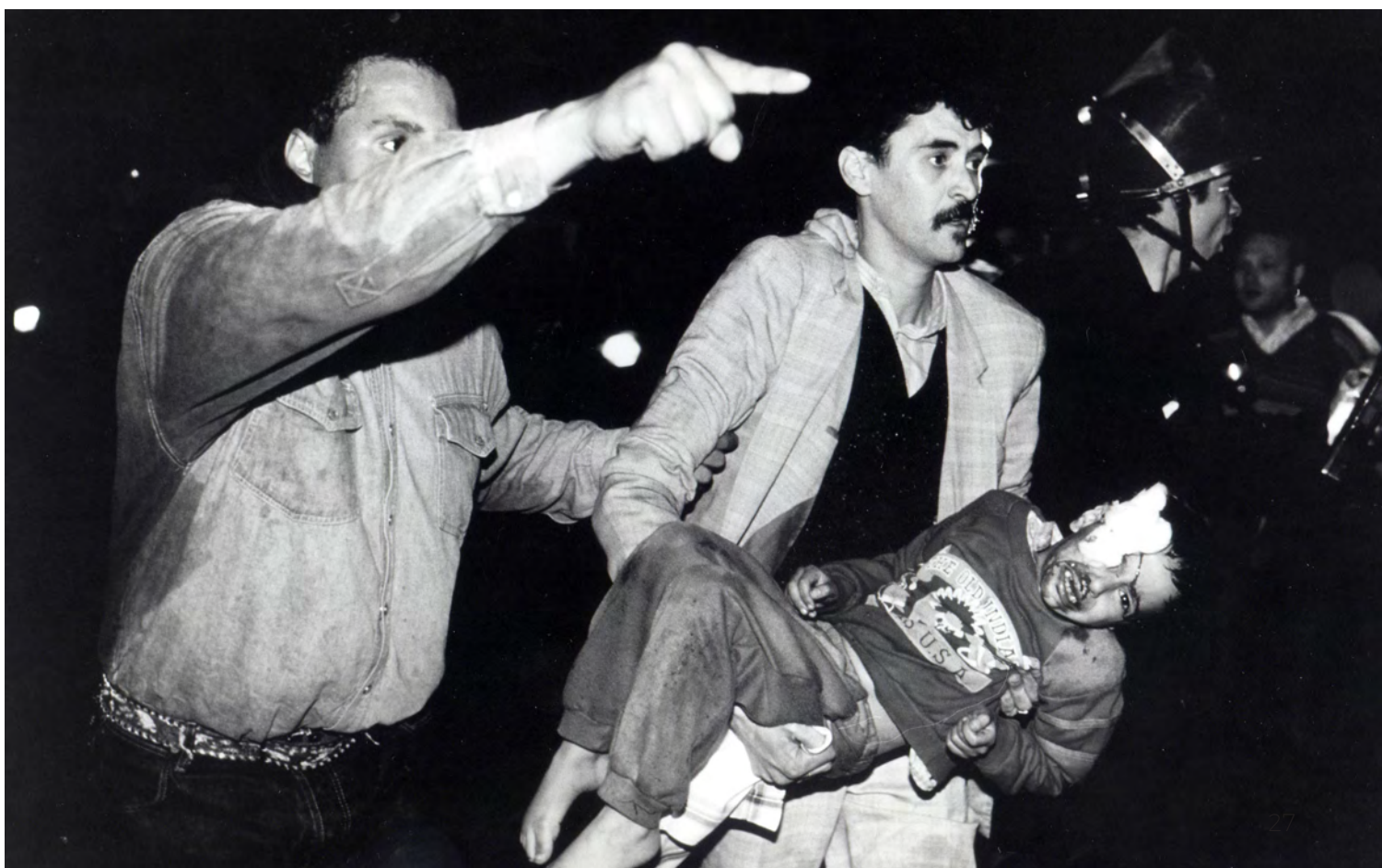
Trois jours durant, des jeunes de Forest et de Saint-Gilles, dont nombre sont issus de l'immigration, affrontent les forces de l'ordre. Certains s'en prennent également aux vitres d'une discothèque branchée, Les Bains, à la clientèle particulièrement aisée et dans laquelle les jeunes du quartier sont interdits d'entrée. Dénonçant les discriminations dont ils sont victimes, ces descendants d'immigrés réclament l'égalité des droits, notamment face à la police, et l'égalité des chances en matière d'emploi.

1. Les immigrés (et/ou leurs descendants) sont-ils encore sujets à des discriminations aujourd'hui, si oui lesquelles ?

2. Comment réagir si on est victime ou témoins d'une discrimination liée à la nationalité ou origine ?

3. Des émeutes ont enflammé la banlieue parisienne il y a quelques années. Semblables embrasements pourraient-ils survenir à Bruxelles de manière similaire aujourd'hui ?

12 mai 1991 : de violentes émeutes éclatent à Forest © Carhop



Roger Nols

Bourgmestre de Schaerbeek à partir de 1970, Roger Nols est l'un des premiers à mettre sur pied un conseil consultatif des immigrés en 1971. Mais sa politique évolue et, dix ans plus tard, le collège schaarbeekoïse décide en toute illégalité de refuser d'inscrire de nouveaux étrangers. Par la suite, Nols se montre de plus en plus xénophobe (couvre-feu pendant le Ramadan, interdiction d'inscriptions dans l'espace public dans des langues autres que les langues nationales, refus d'organiser des cours de religion musulmane...) jusqu'à sa démission, pour raisons de santé, de son poste de bourgmestre en 1989.

1. Le MRAX a émis le souhait de faire retirer le buste de Roger Nols de la Maison communale de Schaerbeek. Qu'en pensez-vous ?

2. Roger Nols a été légalement élu. Connaissez-vous d'autres cas de dirigeants élus par le peuple qui se sont avérés être des ennemis de la démocratie ?

3. Quels sont les recours possibles si de telles dérives racistes devaient survenir à nouveau ?

Homages à Semira Adamu et manifestations contre la politique migratoire de la Belgique (1998-2005) © Belgica





Tracts du Front National © CCJM

Semira Adamu

Née en 1978, Semira Adamu fuit le Nigéria pour échapper à un mariage forcé. Arrivée à Bruxelles, elle voit sa demande d'asile rejetée. Dans les mois qui suivent, plusieurs tentatives pour l'expulser par avion échouent, du fait de sa résistance et de l'intervention d'autres passagers.

En septembre 1998, elle est à nouveau emmenée, pieds et poings liés, à l'aéroport de Bruxelles-National pour être expulsée. Alors qu'elle tente d'attirer l'attention des passagers, les 9 gendarmes qui l'accompagnent décident d'appliquer la 'technique du coussin', conformément aux procédures écrites fixées par le ministère de l'Intérieur. Maintenu la tête enfoncée entre deux coussins durant onze minutes, Semira Adamu meurt étouffée.

Ce décès, mettant en lumière les méthodes de coercition violentes employées à l'égard des demandeurs d'asile, suscite l'émotion dans le pays. Trois jours après les faits, le ministre de l'Intérieur est contraint de démissionner. L'hommage funèbre à la jeune Nigériane, rendu à la cathédrale Sainte-Gudule, rassemble plus de 5.000 personnes.

1. Pourquoi ce décès a-t-il suscité tant de réactions et tant ému le grand public ?

2. Comment se déroulent les expulsions en avion aujourd'hui et quels sont les groupes visés ?



Tracts du Front National © CCJM



12

DURCISSEMENT

À Bruxelles comme en Belgique, l'immigration augmente jusqu'en 2012. Depuis, elle n'a cessé de diminuer. Cette baisse du nombre de migrants s'explique par un durcissement dans l'octroi des visas, en particulier pour le regroupement familial dont le taux de refus a atteint 63 % en 2016.

Qui arrive aujourd'hui à Bruxelles? Il s'agit majoritairement de ressortissants de l'Union européenne (60%), tandis que les Subsahariens ne représentent que 6 % du total. On recense dans la capitale 100.000 primo-arrivants, soit des personnes installées ici depuis

moins de 3 ans et qui disposent d'un titre de séjour. Face aux 100.000 à 150.000 sans papiers que compte le pays, dont une moitié de femmes, l'Office des étrangers se montre en revanche de plus en plus strict. Les campagnes de régularisation qu'a connues la Belgique en 1974, 2000 et 2009 paraissent bien loin.

1. Connaissez-vous des primo-arrivants ?

2. De quoi vivent les sans-papiers ? Comment font-ils pour s'en sortir ?

3. Pensez-vous qu'une nouvelle campagne de régularisation massive soit nécessaire ou au contraire, qu'elle ne constituera qu'un appel d'air supplémentaire ?

13

**BRUXELLES
COSMOPOLITE**

184 nationalités se côtoient aujourd'hui à Bruxelles. Véritable ville-monde, la capitale belge est, derrière Dubaï, la deuxième ville la plus cosmopolite de la planète : 62 % de ses habitants y sont nés à l'étranger ou issus de l'immigration récente. Bruxelles se situe, à cet égard, loin devant Londres, New York ou Paris. Mais ce caractère cosmopolite prend un visage très différent d'une commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre.

Au 1er janvier 2016, Bruxelles comptait 1.187.890 habitants, dont 411.075 étrangers. Deux tiers



15

16 TÉMOINS

16 témoins issus de l'immigration nous ont raconté leur histoire. Ils ont partagé leurs récits de vie et fait part de leurs craintes, espoirs, projets d'avenir. Venez à leur rencontre ! Ils vous raconteront pourquoi ils ont quitté leur pays, comment ils ont construit une nouvelle vie et quels liens ils gardent avec leur pays et culture d'origine. Ceci au travers de 4 films.

15

PARTIR

La misère, l'absence de perspectives, la guerre, les persécutions politiques ou religieuses... Les raisons ne manquent pas pour quitter son pays dans la contrainte et le désespoir. Mais les causes du départ peuvent aussi être liées à des événements heureux comme l'amour ou le désir de rejoindre les siens. Le départ est souvent imaginé comme provisoire, le temps des études, d'un contrat plus rémunérateur ou dans l'attente d'une autre destination. Mais le provisoire devient parfois définitif.

1. Si vous deviez partir, pour quelles raisons quitteriez-vous la Belgique ?

2. Que prendriez-vous avec vous ?

3. Qu'est-ce qui vous manquerait le plus ?

16

NOUVEAU DÉPART

Une vie meilleure... C'est l'espoir des centaines de milliers d'étrangers qui ont choisi de s'installer à Bruxelles. À l'arrivée pourtant, ils se retrouvent souvent dans les quartiers les plus pauvres. Leur présence en nombre peut parfois donner l'impression

de ces étrangers sont issus d'un pays de l'Union européenne. Parmi les autres nationalités, les Marocains sont les plus représentés, mais cela tient aussi aux pratiques différentes en matière de naturalisations : en devenant Belge, les ressortissants de certains pays perdent automatiquement leur nationalité initiale, tandis que d'autres la conservent.

1. Pourquoi ces différences entre les communes bruxelloises ?

2. Comment le canal joue-t-il un rôle de frontière naturelle ?

3. La superdiversité bruxelloise a des avantages, lesquels ? On trouve des restaurants et cuisines du monde entier, on entend toutes les langues en prenant les transports en commun ?





Soumayya née à Omdurman au Soudan © Kika Nicoleta



Amir né à Lausanne dans un camp de réfugiés © Kika Nicoleta



Mohamed né à Denizli en Turquie © Kika Nicoleta



de se trouver face à des ghettos. En réalité, ces quartiers sont souvent les seuls accessibles sur le plan financier et leurs compatriotes y sont nombreux, permettant ainsi de recréer un fragment du monde qu'ils ont quitté.

1. Quels espoirs de tout recommencer, partir à zéro, pour une nouvelle vie, auriez-vous si vous partiez vivre à l'étranger ?

2. Si vous arrivez dans un nouveau pays dont vous ne parlez pas la langue, resteriez-vous avec des Belges ou des gens parlant le français (ou une autre langue que vous connaissez) dans un premier temps ?

17

ICI ET LÀ-BAS

Toute personne ayant quitté son pays d'origine garde des liens affectifs, matériels, imaginaires avec l'endroit qui l'a vu naître. Ces liens sont cultivés au comptoir des cafés, dans des lieux de culte ou encore à la table du repas familial. Certains retournent le plus souvent possible dans leur pays natal, tandis que d'autres ne sont renvoyés à lui que par un nom de famille particulier, un accent qui persiste ou le regard d'autrui. Chaque histoire est singulière.

1. Si vos parents ou grands-parents ne sont pas nés en Belgique, gardent-ils des liens et si oui lesquels avec leur pays d'origine ?

2. Pensez-vous qu'il est important de transmettre sa langue maternelle à ses enfants ou vaut-il mieux que l'enfant apprenne parfaitement la langue du pays d'accueil ?

3. Quels liens garderiez-vous avec Bruxelles si vous deviez vous établir à l'étranger ? Vous y reviendriez régulièrement ? Vous garderiez des éléments de la cuisine locale ?

18

LE REGARD
DES ARTISTES

L'exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? » donne la parole à une dizaine d'artistes émergents basés à Bruxelles. Ces artistes nous donnent leur vision de la question migratoire et leur perception de la capitale belge comme « ville-monde ».

19

EXILT

Avec EXILT, Thomas Israël aborde la problématique de l'exil actuel de milliers de Syriens contraints

Zhengfeng née à Shanghai en Chine © Kika Nicoleta



de quitter leur pays. Ces œuvres vidéo sont le fruit d'une collaboration avec trois photojournalistes de renom : Reza (National Geographic/World Press Photo Award), Johanna de Tessières (La Libre Belgique/Collectif HUMA) et Olivier Papegnies (Collectif HUMA/Nikon Photo Press Award). À partir de leurs portraits, photos d'exilés à différentes étapes de leurs parcours - dans les camps de réfugiés au Liban, sur la route, dans la jungle de Calais, ou devant l'Office des Etrangers à Bruxelles -, Thomas Israël trace des signes, courbes, traits, points sur leurs visages et leurs corps ; il pousse nos regards à s'arrêter plus longtemps pour en saisir l'unicité, la préciosité, imaginer un avant et un après.

1. Comment cette œuvre artistique complète-t-elle et nous aide-t-elle à mieux comprendre le récit de Razan, réfugiée syrienne ?

2. Qu'est-ce qu'une œuvre engagée ?

3. Qu'est-ce qu'un reporter engagé, reporter de guerre, photoreporter ?





Refugiée syrienne, Rand est arrivée à Bruxelles en 2015, parc Duden (2017) © Frédéric Pauwels(1910) © AVB

Razan

« Bonjour, je m'appelle Razan. J'ai 16 ans, je viens de Syrie d'une ville qui s'appelle Lattaqui. Ça fait 6 ans que je suis en Belgique et je suis en 4^e générale. J'avais 10 ans quand j'ai quitté la Syrie, j'étais petite mais je me rappelle de tout : ma maison, mon école, la rue où j'habitais. Je n'oublie pas ma famille et mes amis. Je ne sais pas si mes amis sont encore en vie ou s'ils sont sortis de Syrie. Là commence mon histoire. On était une famille de 5 personnes vivant dans une maison à nous. On était heureux. Mon père travaillait, ma mère s'occupait de la maison. Mon frère et moi allions à la même école et ma sœur qui était petite restait à la maison. Mais au mois de mars les problèmes ont commencé et depuis tout a changé. Mon père a décidé qu'on devait quitter la Syrie. On est venu en Belgique car on y avait des oncles. Mais on n'avait pas l'argent pour voyager à 5. Mon grand frère est resté en Syrie avec mes grands-parents, avec le projet de nous rejoindre plus tard. Quand on est arrivé ici, on a été séparé. Ma mère et ma sœur logeaient chez mon oncle, mon père et moi au Petit Château. C'était la première fois qu'on était tous séparés, c'était très difficile. Puis on a logé dans un centre à Berchem où on était tous les 4 dans une petite chambre. Après on a déménagé à Herentals. J'ai appris le néerlandais avant d'apprendre le français. Un jour mes grands-parents ont appelé, il y avait des tirs dans leur village. Mon frère se cachait sous le lit. Mes parents ont eu très peur, moi aussi. Mon frère habite désormais avec nous à Bruxelles. Je suis contente qu'on soit à présent réunis. La Syrie nous manque, surtout mes grands-parents qui y sont restés, mais on ne peut pas y aller. Moi, personnellement j'aime bien la Belgique parce qu'elle nous a accueillie au moment où on avait besoin d'un endroit où aller. J'ai un rêve qui pourra montrer que même si on est des étrangers on pourra faire quelque chose de bien. Plus tard, je voudrais devenir médecin. Car je veux que personne ne souffre à l'instar des souffrances que j'ai vu en Syrie, où des enfants et adultes sont blessés et où il n'y a ni médecins ni médicaments pour les soigner. Ou bien je serai traductrice, car je connais la détresse de celui qui n'arrive pas à transmettre un message et ne parviens pas à se faire comprendre. ».

1. L'histoire de cette jeune réfugiée syrienne pourrait être la vôtre. Auriez-vous réagi comme Razan ?

2. Quelles sont les épreuves les plus difficiles qu'a dû affronter Razan selon vous ? Quitter ses proches ? Voir sa famille séparée ? Apprendre une nouvelle langue et recréer sa vie sociale ?

3. Connaissez-vous quelqu'un qui n'est pas né en Belgique ? Pourquoi a-t-il quitté son pays ? Quelle est sa trajectoire ?



CRÉDITS

TEXTES RÉDIGÉS PAR :

BRUNO BENVINDO

PASCALE FALEK ALHADEFF

CHANTAL KESTELOOT

GRAPHISME :

RAPHAËL BEUGNIES

AFFICHE DE L'EXPOSITION :

HUBERT DELOUVROY

EXPO

Remerciements

Nous remercions les institutions et centres d'archives qui nous ont prêté des documents dans le cadre de cette exposition, dont certains sont ici repris.

Les images ici reproduites sont la propriété desdites institutions.

Toute reproduction nécessite légende et copyright ainsi que l'autorisation de l'institution détentrice de l'image.

MUSÉE JUIF DE BELGIQUE

ADRESSE

21 RUE DES MINIMES

1000 BRUXELLES

BELGIQUE

CONTACT

M : EDU@MJB-JMN.ORG

W : WWW.MJB-JMB.ORG

T : 32 2 500 88 30

Musée Juif de Belgique, rue des Minimes 21, 1000 Bruxelles © octobre 2017



Expo

Horaires

13/10/17>18/03/18

Du mardi au vendredi de 10h à 17h

Le samedi et dimanche de 10h à 18h



Visites

Guidées

Tarifs :

60 € / guide (groupe de max. 25)

70 € / guide le week-end



Info

Réservations

Musée Juif de Belgique

21 rue des Minimes,

1000 Bruxelles

+32 2 500 88 30

edu@mjb-jmb.org

www.mjb-jmb.org



www.mixity.brussels